

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-734 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-613 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le *Règlement numéro 2024-734 modifiant le Règlement numéro 2022-613 portant sur la gestion contractuelle*.

Le règlement numéro 2024-734 modifie le *Règlement numéro 2022-613 portant sur la gestion contractuelle* afin :

- D'intégrer, au règlement numéro 2022-613, des mesures visant à favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public; et
- D'y abroger les mesures ayant pris fin le 25 juin 2024.

Le *Règlement numéro 2024-734 modifiant le Règlement numéro 2022-613 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford (Québec) J2M 1J2, et peut être consulté aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, le 9 décembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix